



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Compte-rendu du comité de pilotage de la déclinaison régionale du plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation en Grand Est

Validation et mise en œuvre de la feuille de route

Date : Mardi 21 octobre 2025

Lieu : Foyer du jeune travailleur, Etap'HABITAT, 2 rue Georges Ducrocq, Metz

Liste des participants

nom	structure
Julien NAGELEISEN	ADA Grand Est
Juliette PAUTAS	ADA Grand Est
Marjorie TONNELIER	ADA Grand Est
Karine DEVOT	APICOOL
Guillaume SIMON	ARIÉNA
Christelle SULER	Campus Courcelles Chaussy
Nathan GIGANT	CD des Vosges
Adrien BERTONI	CEN Champagne-Ardenne
Mélanie CROMBECQUE	CEN Champagne-Ardenne
Philippe PINON GUERIN	CEN Champagne-Ardenne
Solène BELLANGER	Contrat de solutions
Jean-Marc CHONÉ	Coordination Rurale
Vincent HERLEDAN	CPIE Sud Champagne
Gilles FRENE	CRAGE
Louise LÉRAUT	CRAGE
Aurélie SAMPÉRÉ	DRAAF Grand Est
Denis GOURDON	DRAAF Grand Est
Gabrielle BERTHOUX-SPECKER	DRAAF Grand Est
Lionel BERTHET	DREAL Grand Est
Philippe HEY	DREAL Grand Est
Sophie OUZET	DREAL Grand Est
Thomas MEYER	DREAL Grand Est
Valérie MEYER	DREAL Grand Est
Karine DEVOT	Ecomusée d'Hannonville
Anne VALLET	Entomo.logic
Margaux QUINANZONI	Entomo.logic
Valentin DELPIERRE	Entomo.logic

Pauline BATILLIOT	Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
Dominique MAREIGNER	FRAGE
Laurent LEHR	FRSEA
Fabrice COUTURIER	FRSEA Grand Est
Lionel DUMANOIT	GDSA de la Meuse
Liliane MACADRÉ	GDSA de Meurthe et Moselle
Sean DURKIN	GDSA du Haut-Rhin
Thibault LEJEUNE	GTV Grand Est
Alice MICHELOT-ANTALIK	INRAE – Université Lorraine
Julien DUCHEINE	LorEEN
Karine DEVOT	Lorraine Association Nature
Cédric SOURDEAU	MAASA – DGAI
Fanny BOURGOIN	PNR de la Montagne de Reims
Laurent GODÉ	PNR de Lorraine
Sidonie ORFEUVRE	PNR de Lorraine
Benoît GRANDMOUGIN	Région Grand Est
Zoé MUNCH	Région Grand Est
Philippe LECOMPTE	Réseau Biodiversité Abeilles
Dany TRASSART	RÉSÉDA
Laurent HALBIN	SAM55 – Syndicat Apicole de la Meuse
Christophe RINGEISEN	Scic Végétal Nord Est
Daniel KERLAU	Section apicole GDS de l'Aube
Floriane KONDRAKOW	Section apicole GDS Grand Est
Mathilde DUMORTIER	Société Lorraine d'Entomologie
Brice CORRIGEUX	Université de Lorraine
Arnaud GUILLEMIN	VINCI Autoroutes
Margaux PLANCHON	VNF – DTNE

Synthèse de la matinée

« Présentation et validation de la feuille de route »

1) Introduction par les pilotes DRAAF/DREAL :

Denis GOURDON (DRAAF Grand Est),

Lionel BERTHET (DREAL Grand Est),

Zoé MUNCH (Région Grand Est)

- Remerciements aux participants pour leur présence et constat positif qu'un grand nombre de structures sont représentées pour ce comité de pilotage journée ;
- Rappel du copilotage aux niveaux national (ministères en charge de l'agriculture et en charge de l'environnement) et régional (DRAAF et DREAL), une première sur un plan national ;
- Rappel que le plan pollinisateur est prévu par le Code de l'environnement avec pour nécessité une cohérence entre tous les acteurs et toutes les actions en lien avec les insectes pollinisateurs ;
- Présentation des objectifs de la journée :
 - Finaliser le travail de consultation de la feuille de route (FDR) ;
 - Adopter la FDR pour lancer sa mise en œuvre, même si des actions ont déjà débutées ;
 - Alterner entre temps d'échange et temps de présentation afin d'entendre les différents avis.
- Rappel par Denis G. (DRAAF) du sens de la participation du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MASA) :
 - Partager les enjeux de la filière apicole ;
 - Intégrer les activités agricoles et forestières en tant qu'habitat et ressource apicole.
- Intervention de la Région Grand Est : la Région a une feuille de route qui fonctionne en complémentarité et non en parallèle, sur deux missions principales que sont la structuration d'une filière "lignieux et herbacées" en *Végétal Local* et l'amélioration de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs.

2) Cadrage national :

Philippe HEY (DREAL Grand Est)

- Présentation du contexte national et réglementaire, et précision sur le Plan national de 2021-2026 qui a apporté la nouveauté d'un copilotage interministériel avec une logique non plus sur le rétablissement du bon état de conservation d'une espèce ou d'un groupe d'espèces, mais sur la restauration d'une fonction écologique essentielle: la pollinisation.
- Ce plan ambitionne de fédérer une grande diversité d'acteurs issus de secteurs d'activité variés, allant de l'apiculture et de l'agriculture aux naturalistes et aux gestionnaires d'espaces naturels, afin de créer une véritable synergie d'objectifs et d'actions.
- Rappel sur le règlement européen de la **Restauration de la Nature** adopté en 2024, qui vise à restaurer la biodiversité et à protéger les écosystèmes, associé à un 1^{er} rapportage en 2030, centré sur 18 objectifs. Dans ce contexte, les États membres doivent mettre en place des mesures appropriées et efficaces pour améliorer la diversité des pollinisateurs et inverser leur déclin et ont jusqu'à 2030 pour mettre en place des mesures efficaces de restauration. La FDR doit permettre d'être en adéquation avec ce règlement.
- Information relative au déploiement, en 2027, du projet européen EUPoMS sur 120 sites à l'échelle nationale : l'objectif de l'EUPoMS est de décrire, grâce à la réalisation d'inventaires cadrés, les tendances et l'état des populations de pollinisateurs suivies (abondance et diversité) tout en identifiant les causes et conséquences de ces variations (protocole adossé au règlement européen de Restauration de la Nature)

Cédric SOURDEAU (MASA/DGAL)

- Retour sur l'historique du travail autour du plan national qui a débuté en 2020 en période COVID et s'est concrétisé en 1 an. Il avait pour enjeu de rassembler les acteurs dans le cadre d'un plan d'action unique avec un comité de suivi bisannuel.
- Les deux ministères soulignent aussi dans ce plan l'importance de son déploiement territorial, et notamment pour l'axe 6 (partage des bonnes pratiques).
- Particularité de ce plan : les missions dépassent les actions classiques d'un PNA. Ce n'est pas un PNA (Plan National d'Actions), mais bien un Plan national, dédié à une fonction écologique globale.

- Bonne dynamique lancée pour sa déclinaison en Grand Est.

3) Processus d'élaboration de la feuille de route :

Mélanie CROMBECQUE (CENCA)

- Début du travail en avril 2024, avec une importante phase de relecture en juillet/août et une restitution des travaux en septembre.
- 17 fiches actions rédigées par les acteurs du territoire, plus de 200 partenaires ayant contribué directement ou indirectement.
- La CRAGE a été mandatée pour les axes concernant l'abeille domestique (axes 2 et 4), et le CENCA pour les axes concernant les abeilles sauvages (axes 1 et 3). L'animation se fait conjointement sur l'axe 6.
- Le **comité technique** est constitué des animateurs CRAGE/CENCA et des pilotes DREAL/DRAAF. Le **comité de pilotage** regroupe l'ensemble des acteurs participant à la déclinaison de la FDR. Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (**CSRPN**) apporte son expertise scientifique (Avis du 29 avril 2025) et des **experts scientifiques** nationaux ou régionaux peuvent être consultés selon les besoins.
- Rappel du rôle indispensable des pilotes des fiches actions.

4) Recommandations du CSRPN et temps d'échanges :

Philippe HEY (DREAL Grand Est)

- Le CSRPN est une instance composée de spécialistes désignés pour leur compétences scientifiques dans les disciplines des sciences de la vie et de la terre. Il peut être saisi pour avis (obligatoire ou simple) par le préfet de région ou par le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel.
Saisi sur le projet de feuille de route, cette dernière ayant bénéficié alors d'un rapportage en binôme (entomologistes et experts en gestion favorable des milieux naturels et agrosystèmes), le CSRPN plénier a émis un avis favorable avec recommandations en date du 29 avril 2025, dont la prise en compte apportera crédit et pertinence à la feuille de route.

Synthèse de l'avis du CSRPN :

- Points forts : quasi-exhaustivité de l'état des connaissances régionales sur les pollinisateurs, approche multi-acteurs et multi-filières, ciblage des taxons

principaux des insectes pollinisateurs dont l'abeille domestique, rédaction détaillée des fiches actions.

- Points de vigilance : besoin de coordination avec le PNA Papillons de jour, prise en compte du protocole européen EUPoMS, suggestion d'adopter une démarche scientifique pour mesurer la capacité d'accueil de l'activité apicole sur certains territoires et sur la potentielle concurrence entre "abeille domestique" et polliniseurs sauvages.

➤ **Échanges :**

ADAGE : Pourquoi n'avoir sollicité que le CSRPN (qui est un avis scientifique, l'avis de son pendant technique n'est pas relayé ici), qu'en est-il de l'institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation ?

DRAAF/DREAL : Proposition prise en compte. Le CSRPN a été sollicité car c'est l'instance qui est consultée pour chaque PNA. Pas de consultation d'un comité scientifique apicole, mais représentation de la filière parmi les acteurs de la feuille de route.

CRAGE : L'ITSAP a été invité et sollicité à tous les échanges mais n'a pas donné suite. Proposition de faire relire la feuille de route par l'ITSAP si besoin.

RBA : Souhait de faire partie du comité scientifique en tant qu'expert en apidologie s'il y en a un qui se crée au niveau régional.

DRAAF : Ce n'est pas l'objet ici mais des groupes techniques seront organisés sur les différents axes, l'axe 1 étant notamment concerné par l'aspect connaissances.

5) Présentation des axes et des recommandations CSRPN :

Mélanie CROMBECQUE (CENCA), Louise LÉRAULT (CRAGE)

[Voir le support de présentation pour le détail de chaque axe.]

Rappel des axes :

Axe 1 : amélioration des connaissances scientifiques

Axe 2 : leviers économiques et d'accompagnements des agriculteurs /apiculteurs / forestiers

Axe 3 : accompagnement des secteurs d'activité non agricoles(Aménagements urbains, infrastructures linéaires, sites industriels, sites à grande emprise foncière, aires protégées)

Axe 4 : préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs

Axe 6 : partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs

➤ **Échanges sur l'axe 1 : pas d'intervention de la salle.**

➤ **Échanges sur l'axe 2 :**

Apicool (Karine D.) : Les élus demandent souvent s'il est possible d'avoir l'exhaustivité de l'emplacement des ruchers sur le territoire des communes. Est-ce que cette information sera disponible avec la mise en place de la feuille de route ?

GTV Grand Est (Thibaut L.) : On ne peut pas fournir cette information car les ruches sont mobiles. La seule information qui est répertoriée est à travers la déclaration en ligne de ruchers (TéléRuchers) mais qui ne donne pas la visibilité des emplacements en temps réel. Ce sont les emplacements prévus et non mis à jour avec la transhumance des ruchers, qui est courante.

Région Grand Est (Benoît G.) : Renouvellement de la MAEC API en cours, 200€ par tranche de 10 colonies, plafonnée à 10 000€, clôture en janvier ; et contrat de filière apicole signé avec un axe sur l'état des lieux de la filière apicole.

RBA (Philippe L.) : Au sujet du développement d'un label régional (proposition du CSRPN), RBA était aux prémices du développement du label bio apicole qui s'est bien développé aujourd'hui. Mais leur retour d'expérience est qu'il est compliqué de mettre en place un label régional.

DRAAF (Denis G.) : Confirme que l'État n'est pas favorable au développement d'un label régional, la multiplication des labels brouille souvent le message pour les consommateurs.

ADAGE (Julien N.) : L'installation raisonnée des apiculteurs suggérée par le CSRPN pose question, enjeux de capacité des apiculteurs à s'intégrer dans un cadre économique cohérent. TéléRucher permet la déclaration des emplacements où les producteurs souhaitent mettre les ruches et non où elles sont vraiment, elle ne va pas au-delà.

MASA (Cédric S.) : Le système de déclaration va évoluer, un travail est en cours. Pas de communication pour le moment possible sur ce sujet.

Apicool (Karine D.) Concernant le label, il faut savoir que les pratiques des apiculteurs sont variables. Connaître l'ensemble des informations sur le produit (provenance, pratiques, etc.) permet également de rassurer le consommateur.

CRAGE (Gilles F.) : Les pratiques sont réglementées et appliquées avec un cadre et un contrôle, cadre à faire connaître à la population. Enjeu de la notion de potentiel de production pour la capacité d'accueil des abeilles (cf. concurrence entre abeilles, même entre ruches). Importance de l'accompagnement des jeunes vers l'installation. Pour la partie « installation raisonnée des apiculteurs » des recommandations CSRPN, nous pouvons le prendre dans le sens accompagnement viable des nouveaux installés et donc d'un point de vue économique et technique. Se pose donc après légitimement la question de la disponibilité alimentaire, on sait qu'il y a des zones où il peut y avoir de la concurrence. Importance de mettre en relation les apiculteurs déjà en place et ceux qui veulent s'installer.

GDSA 55 (Lionel D.) : Attention sur TéléRucher, beaucoup de producteurs ne déclarent pas leurs ruchers. Il faudrait faire quelque chose car plusieurs enjeux nécessitent la déclaration (dont les maladies) ...

MASA, DGAL (Cédric S.) : Il a été choisi de mettre en place un système de déclaration simplifié en concertation avec les professionnels afin d'avoir le plus d'apiculteurs possibles. En Grand Est, le nombre d'amateurs (apiculteurs de loisirs) étant majoritaire, cela peu complexifier les déclarations ainsi que les éventuels contrôles. La filière ne souhaite pas aller dans le sens d'une complexification des démarches.

DREAL (Lionel B.) : Précise que l'avis du CSRPN se veut assez simple et le but est d'aujourd'hui de discuter ensemble sur comment adapter et intégrer cet avis à la feuille de route régionale.

➤ **Échanges sur l'axe 3 :**

Région GE (Benoît G.) : Rappelle le soutien de la Région à la filière Végétal Nord Est, qui peut être valorisée dans tous les travaux d'aménagement régionaux (ex : digue). L'enjeu étant de mettre des semences naturellement adaptées au milieu. Pour les « labels » « Commune Nature » et « Espace Nature », le zérophyto est obligatoire mais il peut être intéressant de promouvoir également l'aspect préservation des polliniseurs dans

les plans de gestion différenciés. La Région peut également accompagner le financement de matériel dans ces cas de figure.

DREAL (Philippe H.) : Indique que sur les projets d'aménagement, la réglementation espèces protégées est un levier fort, avec prescriptions de mesures compensatoires pour les espèces impactées. Il serait intéressant d'étudier systématiquement les possibilités d'adaptation de ces mesures pour qu'elles soient favorables aux pollinisateurs (disposition/composition haies/buissons et choix de mélanges de variétés florales et arbustives), potentiellement sans surcoût pour le porteur du projet.

Une formation des BE qui accompagnent les porteurs de projet serait bénéfique.

RBA (Philippe L.) : l'approche par la végétalisation des bords de champs des communes (avec Végétal Local) est un des leviers car il s'agit d'un espace en dehors de la réglementation agricole, qui est un espace intéressant au niveau du coût. Une coordination avec les associations foncières est nécessaire.

Apicool (Karine D.) : Avant de planter, il faut déjà préserver et restaurer.

CRAGE (Gilles F.) : Indique que la végétalisation des bords de champs est un des sujets inscrits dans la feuille de route à travers la gestion du développement de végétation spontanée et de gestion des espaces intra-parcellaires.

DRAAF (Denis G.) : L'axe 3 devra intégrer les pratiques faîtes au champ.

- **Échanges sur l'axe 4 : pas d'intervention.**
- **Rappel que l'axe 5 est traité au niveau national.**
- **Échanges sur l'axe 6 :**

ADAGE (Julien N.) : Sur le sujet de la compétition entre abeilles mellifères et polliniseurs sauvages, celle-ci existe s'il y a un manque de ressource. L'important est donc de quantifier la ressource disponible, d'identifier les zones où les ressources manquent et de mettre en place des actions pour les favoriser.

CRAGE (Gilles F.) : La diversification des cultures est une action déjà en marche avec pour exemple du miel de tournesol déjà disponible. Chaque agriculteur qui s'engage en MAEC doit suivre une formation dans les 2 premières années de sa contractualisation, en Grand Est, chaque formation suivie a un module de sensibilisation aux polliniseurs (cela représente 1600 agriculteurs). Ce qu'il manque donc entre apiculteur et agriculteur est peut-être plus du ressort de la mise en relation. Outil existant ? À noter qu'il existe déjà des commissions en cas de conflit apiculteur/agriculteur mais elles sont peu sollicitées car peu de conflits identifiés (exemple : 2 par an en Meuse).

GTV Grand Est (Thibaut L.) : Attention aux développements de coopérations trop importantes, cela engendre des mouvements d'abeilles non contrôlés. La région est particulièrement attractive pour de nombreux apiculteurs, notamment de Belgique. Pour les zones périurbaines, l'ARS alerte aussi sur le développement de problématiques de santé si les abeilles sont vectrices.

RBA (Philippe L.) : Implication dans plusieurs projets de développement de couverts floraux, dont le programme Apiluz qui a permis de mettre en place des bandes de luzerne chez près de 2500 agriculteurs. Les freins à ce genre de couverts sont essentiellement économiques. Il n'est pas aisés de mobiliser les agriculteurs, ce sont souvent des candidats déjà convaincus qui sont impliqués dans ce genre de démarche. Souligne le fait que la feuille de route est un beau programme et la volonté d'y participer.

DRAAF (Denis G.) : Remercie pour les échanges, la palette de solutions existantes semble déjà assez large avec un niveau de déploiement pertinent plutôt à l'échelle locale en fonction des filières existantes et spécificités des territoires. Nécessité de partenariats entre acteurs des filières pour les mettre en place. Sur la question des moyens financiers, ils sont limités ce qui ne permet pas de prendre des engagements en la matière à ce stade. Un échange ultérieur aura lieu avec les structures animatrices sur le financement des actions de la feuille de route 2026.

Région (Benoît G.) : Précise qu'en Occitanie il existe un réseau biodiversité qui regroupe les acteurs. Il invite à mobiliser les financements du LifeBiodivEst (réseau de 40 fermes pilotes) surtout sur l'aspect communication via des projets « Trames verte et bleue ». Une massification qui doit passer par les coopératives et les groupements d'agriculteurs. Le sujet phyto reste quand même à traiter avec une entrée eau et biodiversité.

DRAAF (Denis G.) : L'entrée eau est effectivement à ne pas oublier, le travail avec les Agences de l'eau est d'ailleurs enclenché et permanent.

Sans autres remarques, la feuille de route est adoptée. Elle sera présentée au préfet de région prochainement.

6) État d'avancement des actions / Bilan de l'année 2025 :

Mélanie CROMBECQUE (CENCA), Louise LÉRAULT (CRAGE), Zoé MUNCH (Région Grand Est), Benoît GRANDMOUGIN (Région Grand Est)

[Voir le support de présentation.]

- **Échanges** : pas d'intervention.

7) Conclusion DRAAF/DREAL :

Remerciements renouvelés à tous les participants, le ton apaisé des échanges est appréciable, le travail collaboratif CRAGE/CENCA est salué. L'esprit de la feuille de route est bien de ne pas être un exercice descendant et figé, mais plutôt d'animer un collectif régional. Cela n'exclut pas les divergences d'opinions et peut-être l'existence d'impasses sur certains sujets. Cette feuille de route a vocation à demeurer vivante et modulable. La présence de Cédric S. (MASA) témoigne également de la volonté de l'État de suivre les dynamiques territoriales.

Il est proposé de se réunir en COPIL une fois par an pour suivre la mise en œuvre, donc retrouvailles prévues l'année prochaine.

Prise en compte de l'avis du CSRPN pour la mise en œuvre de la feuille de route

Concernant la prise en compte de l'avis CSRPN, les actions facilement intégrables dans la feuille de route et qui ont fait l'unanimité en séance seront intégrées dans une nouvelle version de la feuille de route consultable sur les sites internet de la DRAAF et de la DREAL. Les autres propositions seront étudiées plus en profondeur au cours des échanges à venir, la feuille de route se voulant dynamique et évolutive.